

demi-million de tonnes d'anhracite pour leur chauffage domestique, et ces achats leur coûtent plus de \$4,000,000, qui sortent du pays. Il existe dans ces provinces, dit-on, environ 57 milliards de tonnes de lignites de qualité très inférieure et, par conséquent, inutilisable pour le chauffage. Toutefois, il a été démontré que ces lignites peuvent être carbonisés et mis en briquettes, acquérant ainsi des propriétés caloriques égales à celles de l'anhracite. Comme conséquence des expériences faites par la commission du lignite, dont M. R. A. Ross, de Montréal, est le président, le Conseil a recommandé au gouvernement d'établir, dans le sud de la Saskatchewan, une usine pouvant produire 30,000 tonnes par an de ce combustible, dont le coût ne dépasserait pas, probablement, \$7 par tonne à l'usine.

**Saumon à dos bleu (Sockeye).**—L'association des industriels de la Colombie Britannique et d'autres organisations de cette province intéressées à l'industrie poissonnière ont fait de pressantes représentations au Conseil des Recherches; ils prétendaient que cette industrie est mise en péril et menacée de ruine par la destruction inconsidérée, criminelle même, du saumon pêché dans les eaux internationales du détroit et à l'embouchure du fleuve Fraser. La situation a atteint l'an dernier les proportions d'une crise par le fait de l'absence du saumon à dos bleu dans ces parages et par suite, les intéressés des deux côtes de la frontière étaient d'accord pour demander que des mesures fussent prises, de nature à les protéger contre ce danger imminent. Un comité spécial, présidé par le Dr Macallum, a exprimé l'opinion que ce danger provenait principalement de l'extrême profusion des engins de pêche, filets, seines et nasses, placés sur le parcours suivi par les saumons se rendant aux frayères, à tel point qu'une minime proportion de ces poissons atteignent l'embouchure du fleuve et remontent son cours pour frayer dans ses eaux; par suite, ce comité a recommandé qu'une convention, sous forme de traité, fut conclue entre les Etats-Unis et le Canada, pour limiter cette pêche, et le Conseil a approuvé ces conclusions et recommandé leur adoption.

**Forêts.**—L'état des forêts canadiennes, principalement dans l'est, est tel que l'on peut prévoir, à brève échéance, leur épuisement; il est donc indispensable de prendre, dès maintenant, de sages précautions pour arrêter leur destruction et assurer le reboisement. Le Conseil a mis à l'étude l'aménagement de coupes annuelles et méthodiques. A cet effet, M. R. H. Campbell, agissant de concert avec la Division Forestière du ministère de l'Intérieur, procède à un inventaire complet des ressources que récite la réserve de Petawawa.

**Recherches et développement.**—En vue de se conformer aux prescriptions de la section (a) de ses attributions, plus haut définies, le Conseil des Recherches s'est efforcé d'éclaircir la situation, au point de vue des recherches scientifiques entreprises en dehors de lui dans le pays et des moyens dont disposent ceux qui s'y livrent. A cette fin, des questionnaires ont été envoyés à toutes les universités, aux écoles techniques, institutions et sociétés, aux divers organismes gouvernementaux et à plusieurs milliers d'industriels. Les réponses ne sont pas encore toutes parvenues, mais les rapports reçus suffisent à démontrer la gravité de la situation dans laquelle se trouve aujour-